



UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE JURIDIQUE

Bouaké, le 12 /07/ 2022

À
Mesdames / Messieurs
les responsables des syndicats
et associations de l'Université
Alassane Ouattara

Objet : Identification des syndicats et associations
de l'Université Alassane Ouattara

Mesdames / Messieurs,

Les autorités universitaires constatent, avec intérêt, un accroissement du nombre des syndicats et associations œuvrant sur l'espace universitaire, avec une diversité d'objets, d'objectifs et de moyens. Elles se félicitent de l'engagement des étudiants et personnels à promouvoir les principes constitutionnels que sont la liberté syndicale et celle d'association. Elles entendent en outre garantir un environnement maîtrisé et favorable à l'exercice des activités syndicales et associatives, d'une part, et une gestion harmonieuse de leurs actions et de celles de l'institution d'autre part.

Dans cette perspective, il est lancé une opération d'identification des syndicats et associations opérant sur l'espace universitaire. À cet effet, il est demandé aux responsables de structures syndicales et associatives, régulièrement constituées, de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat général de l'Université les actes ci-dessous énumérés, afférents à leurs structures respectives :

- **Les actes constitutifs de la structure ;**
- **Les statuts et règlements intérieurs ;**
- **Une liste des membres.**

Merci de bien vouloir agréer, mesdames / messieurs, à cette exigence jusqu'au 25 juillet 2022.

Le Directeur du Service Juridique

Karim DOSSO, Maître de
Conférences

